



Commune mixte de Courroux

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Procès-verbal

Date :	Lundi 15 juin 2026 – 20h00.
Lieu :	Ecole Bellevie – Salle polyvalente - 2822 Courroux.
Convocation :	Par publication au JO n° 19 du 21 mai 2026, avec avis dans les lanternes publiques, envoi d'un tout-ménage à la population et sur le site web communal.
Présidence :	M. Philippe Lander, président en exercice.
Secrétaire :	Mme Sandrine Imbriani, secrétaire communale.
Excusé-e :	Mme Jocelyne Mérat-Diop, conseillère communale, pour raisons de santé.
Scrutateur :	M. Jean-Louis Brahier
Ayants droit :	2616
Participants :	22
Majorité absolue :	12

OUVERTURE

M. le Président souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée communale ordinaire, convoquée par avis au Journal officiel n° 19 du 21 mai 2026 et propose l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 02.03.2026.
2. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Perret Valentine, originaire de France.
3. Ratifier le renouvellement de la participation communale à l'exploitation de la Patinoire régionale de Delémont, pour un montant CHF 18'955.75 par an.
4. Présentation et approbation des comptes 2025 de la Commune Mixte (Municipalité et Bourgeoisie).
5. Informations diverses du Conseil communal.
6. Divers.

M. le Président salue également M. Hüseyin Dinçarslan du journal LQJ, Diego Kaser apprenti à l'administration communale, Estelle Spies et Francis Unternährer, qui ne disposent pas du droit de vote. Ces personnes ont pris place à l'écart des ayants droit.

M. le Président mentionne, à l'intention des ayants droit présents, qu'avec la publication de l'ordre du jour, les dossiers relatifs aux différents points ont été déposés au secrétariat communal où ils pouvaient être consultés.

L'ordre du jour n'est pas amendé et ne subit aucune modification.

Capacité de l'Assemblée

La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent **22** ayants droit présents. Sur la base de ces indications, confirmées par l'agent de sécurité locale, M. le Président fixe la majorité absolue à **12** voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Il en ouvre les délibérations, à savoir :



1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 02.03.2026.

Rapporteur : Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 02.03.2026 a été déposé publiquement au secrétariat communal et mis en ligne sur le site internet de la Commune. Ces dispositions et celles de l'art. 28 ROA nous autorisent à en donner lecture d'un résumé, sur la base duquel l'assemblée se prononce au sujet de son contenu.

Après avoir pris connaissance de ce texte, les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarque à formuler. Le procès-verbal est ainsi accepté tacitement, avec remerciements à son auteure.

2. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Perret Valentine, originaire de France.

Rapporteur : Philippe Membrez, maire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets tout d'abord de vous saluer très cordialement et surtout de vous remercier d'avoir pris la peine de venir ce soir, car il y a beaucoup d'éléments qui font qu'il y aurait d'autres choses à faire que de venir à l'Assemblée communale ce soir, donc 1000 fois merci de vous être déplacés.

Dans la procédure ordinaire de naturalisation pour l'obtention de la nationalité suisse de Mme Valentine Perret, il vous appartient ce soir de vous prononcer sur l'octroi du droit de cité communal.

Madame Valentine Perret est née à Mulhouse le 14 avril 2000, où elle a vécu jusqu'en 2015, date de son arrivée en Suisse avec ses parents, Isabelle et Florent. Dès leur arrivée sur le territoire national, la famille Perret s'établit à Courroux. Fille unique, la jeune Valentine effectue alors un apprentissage de gestionnaire de commerce de détail puis poursuit sa formation par une maturité commerciale, avant de compléter son bagage professionnel par une formation en marketing et communication. En 2021, elle s'engage dans le monde du social, en s'attelant à une formation d'éducatrice à l'école supérieure sociale intercantonale de Lausanne, formation qu'elle termine en 2024. De novembre 2024 à décembre 2025, elle travaille dans une institution pour enfants et adolescents à Corgémont. Puis, dès le début de cette année, elle est allée effectuer un stage linguistique à Malte pour parfaire ses connaissances d'anglais. Ce stage s'est terminé tout récemment et depuis son retour, elle s'attelle à rechercher un emploi. Mis à part les différentes formations entreprises jusqu'à ce jour, Valentine Perret s'intéresse à la musique puisqu'elle a pratiqué des cours de chant moderne. De manière autodidacte, elle s'est attelée à la pratique du piano, dans le but de s'accompagner elle-même. Le sport et la pratique des Escape Game complètent son panel d'intérêts extra-professionnels. La famille est parfaitement intégrée à la vie communautaire de notre région. Valentine a fait de la Suisse son pays d'adoption et compte bien y poursuivre son petit bonhomme de chemin, tant sur le plan professionnel que privé. C'est donc en toute sérénité que je vous invite à lui octroyer le droit de cité communal, étape nécessaire dans sa demande de naturalisation. Sans oublier de lui rappeler que cette procédure lui en coûtera la modique somme de CHF 200.-.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.



Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à **Mme Perret Valentine**. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

3. Ratifier le renouvellement de la participation communale à l'exploitation de la Patinoire régionale de Delémont, pour un montant CHF 18'955.75 par an.

Rapporteur : Philippe Membrez, maire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En 2011, la patinoire de Delémont était équipée d'un toit. Dans le même temps, la population de la capitale acceptait la prise en charge d'une garantie de déficit de fonctionnement à hauteur de CHF 250'000.-, représentant quelque 75% du déficit prévisible et ceci sur une période de 15 ans, allant jusqu'au 31.12.2025.

Dans la foulée, les communes du district étaient sollicitées pour assumer le 25% manquant, soit un montant de l'ordre de quelque CHF 75'000.-, par un montant unique ou par une contribution annuelle en fonction d'une moyenne entre la capacité contributive et la population de chaque commune. Le Conseil communal de Courroux avait décidé à l'époque de verser un montant de CHF 8'000.- par année.

En mai 2025, le Conseil communal de Delémont informait l'AMDD par courrier qu'il souhaitait un rééquilibrage de cette couverture de déficit, d'autant plus que la projection du déficit annuel pour les années à venir passerait de CHF 325'000.- à CHF 350'000.-, les frais d'entretien ayant augmenté de manière générale ces dernières années et qu'il n'entendait plus que supporter le 50% du déficit annuel pour les dix prochaines années.

Bien que conscients du rôle régional de cette infrastructure, les maires du district répondaient à l'Exécutif delémontain qu'ils ne contestaient pas un rééquilibrage de la prise en charge du déficit, mais qu'ils n'étaient pas disposés à répondre favorablement à la proposition qui leur était faite et qu'ils attendaient une nouvelle proposition moins onéreuse pour les communes du district.

En finalité, l'Exécutif de la capitale a proposé de porter sa participation de CHF 175'000.- à CHF 200'000.- et que les CHF 150'000.- restants, soient répartis entre les communes en fonction de la population, ce que la quasi totalité des communes a validé.

Bien que nous ayons été quelque peu contrariés, non pas sur le fond de la question, mais sur la manière dont les négociations se sont déroulées - et comme de surcroît, nous n'avions pas reçu de proposition de la nouvelle convention avant l'établissement du budget 2026 - nous avons informé les instances dirigeantes de la patinoire que de notre côté, nous nous limiterions dans un premier temps à une contribution ne dépassant pas les compétences financières du Conseil communal et que nous ne manquerions pas de solliciter notre Législatif, lors d'une prochaine assemblée communale, à nous autoriser de verser la contribution souhaitée.

Il faut relever, au passage, que les maires du district saluent la gestion rigoureuse des dépenses du Conseil d'administration de la patinoire, dont le besoin sur le plan régional n'est pas contesté. Nos écoles bénéficient d'ailleurs gratuitement d'heures de glaces durant la période hivernale. De plus, une diversification d'utilisation durant la période estivale est de plus en plus proposée, dans le but d'une meilleure rentabilisation de ce lieu.

Vous comprendrez aisément qu'il serait malvenu que la 4^{ème} commune du district, de plus, voisine de la capitale, ne se rallie pas à la décision des autres communes.

Aussi et selon le tableau qui vous est présenté, nous sollicitons de votre part l'autorisation de verser le montant de CHF 18'995.75 par an, dès 2027 et ceci jusqu'à fin 2035, en fonction du nombre d'habitants recensés au 31.12.2023.



Entrée en matière : acceptée.

Discussion : Jean-Louis Brahier demande si les augmentations de charges ne sont au moins pas dues à des prolongations de temps de glace inopportune, tant sur le plan écologie qu'énergétique. Philippe Membrez indique que non, la glace de la patinoire de Delémont fond en mars et continuera de fondre en mars.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le renouvellement de la participation communale à l'exploitation de la Patinoire régionale de Delémont, pour un montant CHF 18'955.75 par an est accepté. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

4. Présentation et approbation des comptes 2025 de la Commune Mixte (Municipalité et Bourgeoisie).

Rapporteurs : M. Philippe Membrez, maire
M. Silvestro Di Meo, responsable financier

Philippe Membrez prend la parole :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

S'il fallait résumer les comptes 2025, on pourrait qualifier cet exercice financier d'exercice solide, à la hauteur de notre commune. Le compte général dégage un excédent de recette d'un peu plus de CHF 280'000.- et la situation financière de la commune s'en retrouve renforcée, puisque nous avons été en mesure de porter notre réserve de politique budgétaire de CHF 600'000.- à CHF 1'400'000.-. Autres aspects réjouissants, notre endettement global est passé depuis cette année sous la barre des 20 millions, et ce bon exercice nous permet d'augmenter sensiblement notre marge d'autofinancement alors que la dette par habitant passe désormais sous la barre des CHF 4'000.-, sans oublier que nos intérêts sur dettes ont légèrement diminué pour passer en dessous de CHF 300'000.-.

Autre sujet de satisfaction, si nous extrayons la manne qui nous arrive de la péréquation financière, ainsi que les recettes extraordinaires, le compte de fonctionnement reste positif et cela est un élément non négligeable. De plus l'exercice bourgeois est également bénéficiaire.

Seul bémol dans ce concert de satisfactions, 2 financements spéciaux sont déficitaires. Mais comme l'an dernier, cette situation ne nous inquiète pas outre mesure. Silvestro Di Meo détaillera ce point dans sa présentation.

Les raisons de ce résultat réjouissant sont notamment les rentrées fiscales des personnes physiques, qui sont en sensible augmentation et nous avons eu l'opportunité de bénéficier de rentrées nettement supérieures aux prévisions dans le domaine des gains immobiliers.

Nous devons malheureusement constater que les dépenses liées, c'est-à-dire les charges qui nous sont imposées par les instances cantonales et pour lesquelles nous n'avons pas de moyens d'action, notamment celles du domaine social, de l'enseignement et des transports, ne font que croître chaque année.

Philippe Membrez cède ensuite la parole à Silvestro Di Meo, qui présente en détails les comptes 2025, conformément à la **présentation annexée, qui fait partie intégrante du présent PV**. C'est la 20^{ème} fois que Silvestro présente les comptes communaux.

Les comptes 2025 de la Commune Mixte présentent les résultats suivants :

Municipalité :	compte général – bénéfice	CHF	282'023.-	(budget : bénéfice de CHF 45'900.-)
	financements spéciaux – perte	CHF	- 217'024.-	
	compte global – bénéfice	CHF	64'999.-	
Bourgeoisie :	bénéfice	CHF	29'420.-	(budget : déficit de CHF 5'600.-)



Le résultat de la Municipalité s'explique, notamment, par les éléments suivants par rapport aux comptes 2024 :

- détérioration du résultat :		
o attribution à la Réserve de politique budgétaire	CHF	800'000.-
o variations d'impôts des personnes morales	CHF	292'200.-
o versements d'aide sociale	CHF	147'000.-
o part communale aux charges PC, ALFA, Lamal	CHF	118'000.-
o part communale aux charges liées à l'enseignement	CHF	113'400.-
- amélioration du résultat :		
o gains immobiliers	CHF	532'000.-
o impôts des personnes physiques (revenus et fortune)	CHF	516'000.-
o part communale aux charges de l'action sociale	CHF	374'000.-
o redevance BKW (sur consommation d'électricité)	CHF	130'400.-
o partages d'impôts des personnes morales	CHF	104'500.-
o gains en capital	CHF	43'400.-
o intérêts sur dettes	CHF	34'500.-

MUNICIPALITE – Chiffres clés au 31.12.2025

Total des recettes	CHF	17'967'988.-
Total des charges	CHF	17'685'965.-
Fortune au bilan	CHF	4'462'844.-
Réserve de politique budgétaire	CHF	1'400'000.-
Marge d'autofinancement	CHF	2'081'800.-
Rentrées fiscales globales	CHF	10'165'700.-
Quotité d'impôt		2.15
Investissements dépenses	CHF	1'263'700.-
Investissements recettes	CHF	131'600.-
Dettes brutes	CHF	19'376'400.-
Intérêts hypothécaires	CHF	290'036.-
Taux d'intérêts moyen (y.c. prêts LIM)		1.50%
Remboursement des dettes	CHF	666'550.-
Dette par habitant	CHF	3'883.-
Engagement de garantie envers Ecole secondaire du Val Terbi	CHF	1'419'798.-

Résultats des services communaux (bénéfice + * perte ./.) :**

▶ approvisionnement en eau potable	./.	CHF	129'410.-
▶ assainissement des eaux	./.	CHF	231'177.-
▶ gestion des déchets	+	CHF	62'603.-
▶ approvisionnement électrique et efficacité énergétique	+	CHF	80'960.-
▶ inhumations (pris en charge par le compte de résultat)	./.	CHF	28'034.-
▶ service d'incendie et secours			équilibre

BOURGEOISIE – Chiffres clés au 31.12.2025

Total des recettes	CHF	273'694.-
Total des charges	CHF	244'274.-
Fortune au bilan	CHF	5'263'088.-
Dettes	CHF	339'500.-
Marge d'autofinancement	CHF	76'400.-
Investissements	CHF	8'875.-
Triage forestier du Val Terbi (bénéfice, part Courroux)	CHF	26'200.-

Silvestro Di Meo remercie le Conseil communal, ses collègues du service « Finances et Population » et des autres services pour la bonne collaboration et l'excellent travail réalisé durant cette année comptable.



Cattin Lachat Natacha, Présidente de la **Commission** de vérification des comptes, donne lecture de son rapport :

Mesdames, Messieurs,

Comme de coutume, je prends la parole au nom de la Commission de Vérification des Comptes, afin de présenter les résultats des travaux de contrôle. La commission a procédé à deux contrôles de caisse durant l'année 2025, en mai et en novembre. Lors de ces vérifications, les montants en caisse correspondaient parfaitement à la comptabilité. Au cours du mois d'avril, la commission s'est également réunie à plusieurs reprises afin de contrôler les comptes de la commune de la bourgeoisie pour l'exercice 2025. A l'issue de nos travaux de contrôle, aucune différence ou anomalie particulière n'a été relevée. Par ailleurs, nous avons également pris connaissance du rapport établi par le bureau fiduciaire mandaté pour effectuer différentes tâches spécifiques de contrôles. Ce rapport ne relève aucune anomalie significative. Nous remercions Silvestro Di Meo pour sa grande disponibilité, et bien sûr tous les collaborateurs et collaboratrices qui gravitent pour bon fonctionnement de notre commune. Dès lors, j'invite l'Assemblée de ce soir à approuver les comptes 2025 de la commune mixte de Courroux.

Je souhaite également profiter de cette intervention pour proposer une réflexion aux membres du Conseil communal, par le biais de cette assemblée. Depuis les années 2022-2023 à la suite de la réorganisation informatique ayant permis la numérisation des factures, ainsi que l'automatisation des procédures de facturation, les tâches de contrôles ont été considérablement simplifiées et accélérées. Dès lors, les vérifications des factures telles qu'elles étaient effectuées par le passé par notre commission, ne sont peut-être plus aussi pertinentes qu'auparavant. En revanche, de nouvelles tâches de contrôle pourraient mériter une attention particulière, notamment celles liées à l'informatique et aux paramètres de sécurité ou encore aux processus numériques. Ces domaines nécessitent toutefois des compétences techniques spécifiques. La question de l'utilité et du rôle de cette commission est donc légitimement posée. Ne conviendrait-il pas d'envisager un transfert complet des tâches de contrôle par le biais d'un mandat élargi confié à un organe professionnel ? Notre commune gère aujourd'hui un volume important de recettes et d'opérations financières. Dans ce contexte, une professionnalisation accrue des contrôles en lien avec l'évolution serait pertinente. Une telle modification nécessite naturellement une adaptation du règlement communal d'organisation. C'est pourquoi je demande aux membres du Conseil communal d'étudier la possibilité de moderniser le fonctionnement du contrôle des fonds de notre commune, afin qu'un nouveau règlement puisse entrer en vigueur lors de la prochaine législature. Je vous remercie de votre attention.

Philippe Membrez indique que le Conseil communal va sérieusement prendre acte de la proposition qui est faite et voir si effectivement pour la prochaine législature, nous pourrions éventuellement changer notre règlement d'organisation, qui devra alors être soumis à une assemblée communale.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.

Décision : M. le Président constate que les comptes 2025 ne sont ni amendés, ni combattus et les déclarent acceptés. A titre de confirmation et par respect du travail des Autorités, M. le Président passe les comptes au vote (art. 23, al 1 ROA). A mains levées et à l'unanimité, les ayants droit présents acceptent les comptes 2025 tels que présentés.



5. Informations diverses du Conseil communal.

Jean-Luc Fleury – Travaux publics

- **3-Farine** : le chantier est terminé et s'est bien déroulé. Le devis initial était de CHF 918'000.- et le montant final des travaux avoisine les CHF 658'000.-. La partie financière a donc été parfaitement maîtrisée.
- **Saline & Grand-Rue** : là aussi les travaux vont bon train, le collecteur des eaux usées est terminé. Les essais de pression ont été réalisés dans la conduite d'eau déjà en place. La fin des travaux, prévue en décembre prochain pourrait être avancée de 2 mois, si les conditions sont bonnes.
- **SEVT** : bien que pour l'instant, nous n'avons pas d'intérêt spécifique à cette connexion, nous avons profité du chantier SEVT pour tirer une nouvelle conduite jusqu'au restaurant du Violat, afin de bénéficier d'une protection incendie avec l'installation d'une borne hydrante.
- **Route cantonale** : La RCJU va procéder à la réfection de la route cantonale sur une longueur de 200 m. entre l'entrée de Delémont et le pont sur la Birse. Le fraisage et la pose d'un nouvel enrobé sont prévus entre le 19 juin et le 10 juillet prochains. Au niveau communal, nous profitons de ces travaux pour anticiper les futurs travaux du projet B1, avec la pose d'une conduite d'eau à la hauteur de la rue de la Viole, qui permettra la liaison avec la conduite de Delémont.
- **Véhicule de sécurité locale** : le programme de législature prévoyant une politique énergétique favorisant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, vous verrez prochainement le nouveau véhicule électrique pour notre service de sécurité locale. Notre ancien véhicule arrivait en fin de vie. Ce nouveau véhicule, acheté pour environ CHF 30'000.-, sera muni des installations nécessaires en cas d'intervention (micro, etc.).

Pierre Luchinger – Urbanisme

Situation au 15 juin 2026 des projets de constructions importants dans la commune :

- **Rue du 23-Juin 68** : Démolition de l'ancienne maison Eray sur la parcelle 2046 et construction d'un immeuble de 6 appartements et d'une villa mitoyenne. Le projet est au stade de la consultation avec les riverains et devra encore obtenir les autorisations de divers services cantonaux et répondre à toutes les prescriptions légales.
- **Rue du 23-Juin 30** - Parcelle 210 - Consultant en Construction Sàrl : Démolition des bâtiments 30, 30A, 30B et SOC et construction d'un immeuble de 14 appartements en PPE avec parking collectif en sous-sol. Le projet a été publié et a fait l'objet de plusieurs oppositions qui ont été levées en séances de conciliation organisées par le requérant.
- **Rue des Préjures** - Parcelle 4487 - Immo-Passion Sàrl : Construction d'un immeuble de 11 appartements avec garage souterrain. Le projet est en cours de réalisation et les premiers habitants devraient prendre possession de leur bien en fin d'année 2026 et au printemps 2027.
- **Rue Dos-les-Fosses** - Comte SA Entreprise - Parcelles 1045 (4484, 4485, 4486, 1046) : Démolition des bâtiments 17 et 17.1 et construction de 4 maisons familiales. Le projet est en cours de réalisation et les premiers habitants devraient prendre possession de leur bien dans le courant de l'automne. Trois permis de construire ont été délivrés et le quatrième est en cours de procédure.
- **Rue du 23-Juin** - Société Les Contours SA – Parcelles 2401 et 4476 : ce projet sera abordé par M. le Maire.



- **Maison de l'enfance - Rue du 23-Juin** - Zones CB, UAb et ZTB - Commune de Courroux - Parcelles 152, 157 et 162 : Construction d'un bâtiment destiné à regrouper les différentes unités de la maison de l'enfance de Courroux. Après la réalisation d'un mandat d'étude parallèle permettant de déterminer un avant-projet, la réalisation du projet d'ouvrage est en cours. Dans ce cadre, des éléments d'ordre urbanistiques sont apparus et nécessitent plusieurs procédures obligatoires en vertu des prescriptions et règlements en vigueur.
 1. Une modification du plan d'aménagement local a été nécessaire, afin d'harmoniser la zone d'affectation et de permettre la construction du bâtiment prévu (Zones CB, ZTB et UAb).
 2. Un plan spécial d'équipement arrive en phase de conclusion, afin de déterminer l'emplacement du futur bâtiment, ainsi que le passage et le déplacement des conduites actuellement sous la rue Général-Guisan.
 3. Dans le cadre de mesures sécuritaires nouvellement prescrites, l'aménagement d'un accès supplémentaire par la construction d'un escalier de secours doit maintenant être incorporé au projet initial. Cet aménagement non évalué et impossible à déterminer lors de l'avant-projet modifie le gabarit de l'immeuble, qui dépasse la zone d'implantation.
 4. Actuellement, de nombreuses consultations sont entreprises auprès des différents protagonistes liés au projet (commune, architecte, canton, ECA, bureau technique), afin de trouver des solutions pragmatiques aux diverses attentes tout en respectant les prescriptions et les règlements en vigueur.
 5. Lorsque ces démarches auront abouti, un projet de réalisation sera établi et la mise à l'enquête pourra être lancée. Tout le monde « croise les doigts » pour que cela avance rapidement.

Sandrine Fleury – Vie Locale

- **Fête du village** : La fête de Courroux se déroulera du samedi 29 au lundi 31 août 2026. La fête débutera le samedi par la messe à 17h30, suivie de l'ouverture officielle à 18h30 au stand de la Fanfare Union Instrumentale de Courroux. Le dimanche matin, à 11h00 aura lieu la cérémonie des mérites sportifs et culturels dans les halles de gymnastique de l'école Général-Guisan. Le thème choisi pour cette année est « Courroux voyage dans le temps ». Nous vous attendons nombreuses et nombreux à notre fête. D'ici-là je vous souhaite de passer un bel été !

Cindy Spies – Bourgeoisie

- **Droits de superficie Croix Sud** :

Lors de sa séance du 28 avril 2026, l'Assemblée Bourgeoise a validé les conditions-cadre régissant l'octroi des nouveaux droits de superficie du Plan Spécial Croix Sud. Par rapport aux dispositions appliquées dans le secteur dans le passé, trois adaptations importantes ont été validées :

- 1) Absence de toute possibilité d'acquisition du terrain par le superficiaire.
- 2) Introduction d'un supplément de rente en cas de réalisation d'un appartement.
- 3) Suppression de la possibilité du rachat du bien fond durant la période du droit de superficie.

À cette même occasion, l'assemblée a procédé à l'attribution d'une première parcelle à la société Alga Invest Immobilier Sàrl, plus connue actuellement sous la raison sociale GTS Group SA et dirigée par Messieurs Xavier Studer domicilié à Courroux et Esteban Gonzales domicilié à Courrendlin.

Cette entreprise prévoit de transférer ses activités dans un tout nouveau bâtiment, plus adéquat pour le développement de ses activités futures. Ce nouveau projet permettra, à terme, à l'entreprise de quitter les locaux occupés dans le bâtiment de l'ancienne entreprise Bart électricité avec ce nouvel emplacement. Les documents sont en cours de finalisation pour signature devant notaire.



- **Hommage à Francis Unternährer – Garde forestier :**

Ce soir, nous avons le plaisir, mais aussi une certaine émotion, de rendre hommage à une personne qui a consacré une grande partie de sa vie à nos forêts et à notre patrimoine naturel : Francis Unternährer, notre garde-forestier.

Lorsque l'on parle de Francis, on parle avant tout d'une vie passée au grand air, au rythme des saisons et au cœur de la forêt. Pas moins de 47 années passées en forêt, dont 7 comme bûcheron et 40 comme garde forestier. Un parcours exceptionnel, débuté à l'âge de 23 ans, lorsqu'il s'est engagé comme garde forestier en 1986.

Durant sa carrière, Francis a veillé sur les forêts de plusieurs communes. Il a exercé pendant 3 ans à Develier, de 1986 à 1989, avant de poursuivre sa mission pendant 37 ans dans les communes de Vermes, Rebeuvelier et Courroux, et au sein de notre Triage du Val-Terbi dès 2013, année de sa création. Au-delà de son travail quotidien, Francis a également transmis son savoir-faire aux générations futures. Entre 1987 et 2018, il a formé 13 apprentis bûcherons, leur transmettant non seulement un métier, mais aussi le respect de la forêt et de la nature.

Son attachement à notre patrimoine forestier se reflète également dans une initiative qui lui tient particulièrement à cœur. Dans la forêt de notre commune, Francis a choisi sept arbres habitats : un cerisier, un chêne, un mélèze, deux sapins blancs, un douglas et un épicéa. Ces arbres ont été sélectionnés pour leur qualité, leur robustesse, leur envergure et leur potentiel écologique. Ils seront conservés durablement afin de vieillir naturellement et devenir de précieux refuges pour de nombreuses espèces animales et végétales. Ils resteront ainsi, pendant de longues années encore, les témoins vivants du passage de Francis dans nos forêts.

Mais Francis ne fait pas seulement partie des meubles et du décor de la forêt. C'est aussi un homme de passion et d'énergie. Sportif accompli, il parcourt les routes et les chemins à vélo, partageant de belles sorties avec sa compagne Pierrette. Et puis, il y a ses petites protégées, toute une ribambelle de demoiselles ailées qui lui ont offert cette année pas moins de 40 kilos de miel. Il faut croire qu'elles sont particulièrement bien soignées !

Comme beaucoup de personnes qui aiment profondément la nature, Francis est également attiré par la montagne et la majesté des sommets. Deux ascensions figurent à son actif, dont l'une mérite une mention particulière : le Dom, point culminant entièrement situé en Suisse, qui s'élève à 4 545 mètres d'altitude, et la Dent Blanche, pour marquer comme il se doit ses 50 ans à plus de 4'300 mètres.

Francis est un homme calme, discret, mais aussi bon vivant. Et si quelqu'un souhaite vérifier cette dernière affirmation, il lui suffira de monter à la cabane du Club Alpin du Raimeux, où Francis officie parfois comme gardien et où il accueille les visiteurs avec le même engagement et la même générosité qui ont marqué toute sa carrière.

Cher Francis,

Pendant près d'un demi-siècle, la forêt a été ton lieu de travail, mais aussi ton univers. Des milliers d'arbres ont grandi sous ton regard attentif, et plusieurs générations ont bénéficié de ton expérience et de ton savoir-faire.

Aujourd'hui, c'est à notre tour de te dire merci. Merci pour ton engagement, ta disponibilité, ton professionnalisme et ton amour de la nature que tu as su transmettre autour de toi.



Au nom de la commune nous te souhaitons une retraite à ton image : active, sereine et riche en découvertes. Que les chemins forestiers, les routes à vélo, les sentiers de montagne et le bourdonnement de tes abeilles continuent longtemps à rythmer tes journées.

Profite pleinement de cette nouvelle étape de vie avec Pierrette, ta famille et tes proches. Et surtout, garde cette santé précieuse qui te permettra encore de chausser les skis de rando et de t'emmener au sommet.

Une dernière chose, Francis. Nous avons beau être très différents toi et moi : toi si grand, moi plus petite, toi avec tes cheveux blancs, moi qui continue obstinément à cacher les miens sous quelques couleurs bien choisies, nous partageons une passion : la montagne, et plus particulièrement un même sommet gravi et pas des moindres : le Dom.

Alors je te donne rendez-vous sur un sommet. Je ne promets pas d'avancer aussi vite que toi, vu la différence de nos pas, mais je ne me laisserai pas distancer et je promets d'arriver avec le sourire. Si en plus, il y a un morceau de fromage, une part de gâteau, un café ou une bière à l'arrivée - oups, je crois qu'un bon Rivella fera l'affaire - alors nous aurons toutes les raisons de fêter ta retraite une seconde fois !

Merci Francis, et très belle retraite à toi.

Francis Unternährer, ému, prend la parole et remercie chaleureusement la commune de Courroux, son Conseil et ses employés pour l'excellente collaboration durant toutes ces années. Il indique avoir remplacé André Bart en 1994. A l'époque, Claude Hêche était maire. Les missions ont toujours été remplies dans la convivialité et la confiance, ce qui a permis de réaliser de l'excellent travail, notamment lors des coups durs (tempête Lothar). En 2004, avec le secrétaire de l'époque, un nouveau fonctionnement a été testé avec la création d'un pot commun, puis la création du triage. Cette méthode a été copiée par de nombreux triages. Francis invite tout le monde à aller visiter ses arbres et remercie Cindy pour ses belles paroles.

Philippe Lander félicite Francis et lui souhaite également une belle retraite.

Philippe Membrez – Maire

- **PS Les Contours – Derrière la Forge** : Deux mots sur l'état d'avancement du plan spécial pour la nouvelle zone constructible des Contours. Les documents élaborés par les promoteurs de la zone avaient été envoyés en mai 2025 aux instances cantonales pour l'examen préalable. Le retour de cette phase est intervenu en fin d'année 2025, avec un certain nombre de demandes et de remarques. Le principal point d'achoppement concernait l'utilisation de l'indice d'utilisation du sol. En effet, bien que respectant l'indice général minimum de 0,93 et maximal de 1,00, le SDT contestait la répartition entre les différents secteurs, avançant que l'indice d'un secteur ne pouvait pas s'écarter de plus de 20 à 25 % de l'indice minimal ou de l'indice maximal, ce qui n'avait pas été porté à la connaissance des promoteurs. De plus, le SDT ne veut pas entendre parler de maisons familiales pour cette zone, prétextant un indice d'utilisation particulièrement bas, pas compatible avec la volonté de densification recherchée dans les zones définies comme stratégiques sur le plan cantonal. Cette divergence d'appréciation a conduit les promoteurs à devoir repenser l'utilisation du sol de deux secteurs, ce qui a pris un peu de temps. Puis, il a fallu en discuter avec la délégation représentant les riverains et par la suite, refaire une séance d'information avec l'ensemble des riverains. A présent, le dossier est en phase de finalisation et sera tout prochainement à nouveau envoyé au canton pour accord sur les modifications intervenues, avant de procéder à une publication, qui devrait intervenir aux alentours de l'automne (si tout va bien).



- **Centre sportif** : Le dossier du centre sportif avance lui à grands pas. La modification de peu d'importance du plan spécial du centre sportif n'a pas rencontré d'opposition. La publication pour la couverture de la piste de skater a fait l'objet d'une opposition, qui a été levée en séance de conciliation. Et une demande de début anticipé des travaux a été faite, si bien que les premiers travaux devraient débiter à la fin de cette semaine et durer tout au long de la période estivale.
- **Secrétariat communal** : Dernièrement, vous avez certainement remarqué dans la presse locale que la commune recherche un nouveau ou une nouvelle secrétaire communal-e. Philippe Membrez tient à rassurer la population, il n'a pas de contentieux entre l'Exécutif et la secrétaire actuelle. Tout va très bien, aucun nuage à l'horizon ! Seulement voilà, notre secrétaire titulaire entend privilégier la santé de son mari. Ce qui a pour conséquence que ses séjours dans les Pouilles vont devenir plus fréquents et se prolonger. Elle a donc décidé de mettre un terme à son mandat, pour ne pas entraver la bonne marche du traitement des affaires communales. Bien que regrettant vivement cette décision, nous ne pouvons que nous incliner devant ce choix parfaitement compréhensible. Le poste a donc été mis au concours et le délai de postulation échoit à la fin juin. Nous profiterons de la période estivale pour analyser les dossiers de candidatures. Rassurez-vous encore, notre dévouée et compétente secrétaire ne nous abandonnera pas tant que nous n'aurons pas trouvé « chaussure à notre pied », toutefois au plus tard le 30.04.2027.
- **Fermeture administration communale – vacances d'été** : Du 20.07 au 07.08.2026

6. Divers.

Aucun.

La parole n'étant plus demandée, **Philippe Lander** clôt formellement l'Assemblée communale à 21h25, en remerciant chacune et chacun pour la participation à l'assemblée de ce soir et l'intérêt ainsi manifesté envers la bonne marche des affaires communales. Il souhaite à chacune et chacun une belle fin de soirée.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Lander

Sandrine Imbrani



Ann. : ment.